

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 23 FEVRIER 2016

Présents : Alain REMAUD – Elisabeth DIEDRICH – Sophie MANCEAU – Frédéric THENAISIE – Patrice BICHE – Philippe LECOINTE - Jean-Marie OLLIVIER - Xavier GRILLO – Maryse DE OLIVEIRA – Christian VEILLON – Matthieu RAMBAUD

Absents : Caroline POUVREAU – Michaël HAPIOT (pouvoir à A.REMAUD) – Alain BENETEAU (arrivé au point 8)

Secrétaire de séance : Elisabeth DIEDRICH.

Le Conseil Municipal :

- Autorise le maire à signer la convention « Fonds Départemental d'Urbanisme Rural » fixant les modalités d'aménagement du centre bourg. A l'unanimité.
- Autorise le maire à signer la convention de prestation de service concernant la prévention des risques professionnels. A l'unanimité.
- Autorise le maire à signer la convention de prestations de services 2015 pour les interventions effectuées par le Service Accoroutiste d'un montant de 37.50 euros. A l'unanimité.
- Vote le tableau des subventions 2016 : à l'unanimité

EPOUESOU : 160€

Club REGAIN : 160€

Comité des fêtes : 160€

ESM Football : 160€

APEL : 160€

RPI : 160€

Chasse : 160€

Jeunes Sapeurs Pompiers : 160€

Atelier des loisirs : 160€

Association des jeunes : 160€

Amicale Sapeurs Pompiers : 160€

Sorties scolaires ECOLE PRIVEE = 830€

Sorties scolaires ECOLE PUBLIQUE= 830€

CAUE = 40€

- Est informé que la demande de subvention DETR concernant l'aménagement du centre bourg a été rejetée.
Concernant ces travaux, le lancement de l'appel d'offres est prévu mi-mars avec une remise des offres mi-avril et un démarrage du chantier en mai.

- Autorise le maire à payer 2 factures :
 - ✓ Fournisseur : SCE
Montant : 1.432,44 € TTC
Objet : Assainissement de l'Anglée
 - ✓ Fournisseur : URBANOVA
Montant : 2.640,00 € TTC
Objet: PLU

- Valide le groupe de travail concernant les « Zones Humides ». A l'unanimité.

- Est informé : de divers courriers concernant la commune nouvelle, de la date de la réunion publique au Poiré-sur-Velluire (2 mars 2016), que la subvention concernant le programme de voirie ne sera plus reconduite par le Département.

La secrétaire, E.DIEDRICH

